

# Commentaires en réponse à la consultation

## « La bonne chose, maintenant »

Mémoire présenté au défenseur des enfants,  
des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick

### À propos du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme public indépendant d'étude et de consultation, traitant les domaines ou questions qui revêtent une importance, présentent un intérêt ou sont source de préoccupation pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ses objectifs sont les suivants :

- a) être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- b) attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- c) inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- d) agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir;
- e) représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

Ce faisant, le Conseil peut mener ou faire faire des recherches et publier des rapports, des études et des recommandations. Les travaux du Conseil sont dirigés par des membres bénévoles nommées qui représentent des organisations ou siègent à titre individuel. Le Conseil mène ses activités avec un petit effectif.

## **La consultation « La bonne chose, maintenant »**

Le Conseil salue la consultation menée par le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick sur les mesures que peuvent prendre le gouvernement et les organismes communautaires pour mieux collaborer et veiller à ce que les services sociaux soient opportuns, équitables et efficaces.

Les trois premières recommandations du présent mémoire portent sur le processus même de consultation, puisque la relation du défenseur avec ces organismes offre une occasion de redresser les dynamiques de pouvoir inégales et d'ouvrir une meilleure voie à suivre pour le gouvernement. Les six autres recommandations reviennent sur les enjeux établis dans le document de discussion de la consultation.

Remarque sur la terminologie : les services sociaux visés par la consultation sont en grande partie assurés par des organismes de bienfaisance enregistrés. Les « organismes de bienfaisance » et les « organismes sans but lucratif » sont deux types différents d'organismes non lucratifs [traités différemment par l'Agence du revenu du Canada](#), ce qui détermine leur structure et leurs activités. En 2023, un peu plus de la moitié des organismes non lucratifs du Canada atlantique étaient des organismes de bienfaisance enregistrés (53,7 %). De tous les organismes non lucratifs du Canada atlantique, seuls 10,8 % proposaient des services sociaux<sup>1</sup>. Il ne faut donc pas conclure que les données et les recherches portant sur le secteur non lucratif en général sont nécessairement le reflet des organismes de bienfaisance offrant des services sociaux en particulier. Par conséquent, le présent mémoire utilise des termes bien précis et fait largement référence aux organismes de bienfaisance offrant des services sociaux.

## **Recommandations relatives à la consultation « La bonne chose, maintenant »**

### ***1. Reconnaître que la question est générée***

La société est structurée de façon à compter sur les femmes pour assurer des soins et des services sociaux gratuitement<sup>2</sup> ou à taux réduit<sup>3</sup>. La relation du gouvernement avec les organismes de bienfaisance qui offrent des services sociaux repose sur cette structure injuste et inéquitable.

Même si, dans une certaine mesure, tous les secteurs offrent ces services, les organismes de bienfaisance offrant des services directs s'y consacrent en bonne partie – et portent donc tout le poids des attentes injustifiées de la société, qui estime que le travail lié aux soins et aux services sociaux est un dû, sans pour autant valoriser la prestation de ces services.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, [Pourcentage d'organismes sans but lucratif, 2023](#), tableau : 33-10-0753-0120, mars 2024.

<sup>2</sup> S. Besporstov et A. Sinclair, [Estimation de la valeur économique du travail ménager non rémunéré au Canada, 2015 à 2019](#), n° 13-605-x au catalogue de Statistique Canada, mars 2022.

<sup>3</sup> F. Khanam, M. Langevin, K. Savage et S. Uppal, [Les femmes occupant un emploi rémunéré dans les professions de soins à autrui, Regards sur la société canadienne](#), n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, janvier 2022.

Au fil des décennies, le gouvernement a donc délégué la prestation d'une grande partie des services de soins et des services sociaux aux organismes de bienfaisance, bien souvent avec un financement précaire et insuffisant. On s'attend systématiquement, de façon implicite, à ce que le secteur trouve tout simplement les moyens de s'acquitter du travail.

Tout effort visant à faire évoluer les conditions matérielles du secteur et sa relation avec le gouvernement doit s'attaquer à ces dynamiques de pouvoir genrées, sans quoi il risque de les recréer. Ces dynamiques ne se contentent pas de limiter la capacité du secteur à assurer durablement des services de qualité : elles perpétuent et normalisent le type d'iniquités systémiques et structurelles qui rendent nécessaires bon nombre de ces services. Centrer l'analyse sur les dynamiques de pouvoir peut également contribuer à axer les recommandations qui en découlent sur les bons problèmes à la bonne échelle.

## **2. Reconnaître les travaux existants**

Il existe des décennies de recherches, de représentations et de recommandations publiées par le secteur qui sont pertinentes quant aux défis auxquels font face les organismes de bienfaisance offrant des services sociaux au Nouveau-Brunswick, au nombre desquels figurent la relation entre le secteur et le gouvernement.

À titre d'exemple, le rapport *Un plan d'action* rédigé en 2007 par le Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif s'est penché sur bon nombre des questions aujourd'hui posées par le défenseur<sup>4</sup>. Le rapport présentait une feuille de route complète pour le développement du secteur à long terme, avec notamment des recommandations visant à :

- délaissier le financement à court terme par projet;
- accroître l'accès au financement opérationnel et de base pluriannuel;
- s'attaquer aux causes profondes des problèmes et pas seulement aux symptômes;
- valoriser la main-d'œuvre du secteur en investissant en faveur de salaires équitables, d'avantages sociaux et d'un travail décent; et
- faire comprendre au public le rôle et l'expertise du secteur.

L'initiative [Résonances](#) menée en 2017-2018 par le Conseil a permis de recueillir des données auprès de près de 40 organismes non lucratifs, dont un grand nombre d'organismes de bienfaisance offrant des services sociaux. Les organismes ont identifié les problèmes qu'ils rencontrent auprès du gouvernement, comme le financement, l'inclusion et la mobilisation. Ces constatations confirment que les recommandations du *Plan d'action* demeurent pertinentes à l'heure actuelle.

---

<sup>4</sup> Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif, *Un plan d'action*, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, septembre 2007.

Le défenseur donnera plus de poids à ses recommandations en s'appuyant sur les travaux existants. Reconnaître que les travaux comme la consultation actuelle s'inscrivent dans une démarche entamée de longue date permettra de gagner la confiance des organismes de bienfaisance. Cette mesure contribuerait également, toutes proportions gardées, à remettre en question les schémas genrés de sentiment de dû, de dévalorisation et d'invisibilisation de la main-d'œuvre et de l'expertise du secteur.

### **3. Publier plus de renseignements sur la consultation**

Le Conseil invite le défenseur à publier davantage de renseignements sur le processus de consultation, le calendrier et les résultats précis attendus.

Cette démarche renforcerait la confiance du secteur de la bienfaisance à l'égard du processus et des recommandations qui en découleront. Elle illustrerait par ailleurs le type de transparence intersectorielle et de responsabilité mutuelle que le Conseil recommande ci-après. À l'instar de la deuxième recommandation, cette démarche remettrait légèrement en question les actuelles dynamiques de pouvoir genrées qui existent entre le gouvernement et le secteur de la bienfaisance.

## **Recommandations quant aux enjeux de la consultation « La bonne chose, maintenant »**

### **1. Travailler en cocreation**

La cocreation, recommandée depuis longtemps par le Conseil, est évoquée dans le document de discussion de la consultation. La cocreation concorde par ailleurs avec l'engagement actuel du gouvernement à l'égard du principe de justice pour les personnes handicapées « Rien sur nous sans nous ».

Il importe de définir la cocreation, puisque les gouvernements utilisent de plus en plus ce terme sans nécessairement modifier leurs méthodes de travail. Le Conseil estime que la cocreation consiste à faire participer les personnes et les collectivités (entre autres, les organismes de bienfaisance offrant des services) touchées par un problème au processus de définition du problème, d'élaboration de solutions et de mise au point d'une méthode d'évaluation des résultats. Cette approche est ancrée dans le partage du pouvoir et demande aux personnes aux postes de décision de faire preuve d'humilité.

*Un plan d'action* recommandait une démarche similaire, formulée différemment. Il conseillait d'impliquer dès le départ les organismes non lucratifs à la définition du problème, à l'établissement des priorités et à la conception des politiques ou programmes<sup>5</sup>.

Trop souvent, ce n'est pas le cas. En raison de problèmes de capacité, de contraintes de temps et d'habitudes de travail tenaces, ce sont des fonctionnaires qui possèdent une expertise technique mais pas d'expérience de la réalité sur le terrain qui sont chargés de définir le problème, de concevoir des solutions et d'établir les critères d'évaluation. Qui plus est, les dynamiques de pouvoir genrées entre le gouvernement et le secteur signifient souvent que les organismes de bienfaisance offrant des services ne sont traités que

---

<sup>5</sup> P. 55.

comme des sources de main-d'œuvre, et non d'expertise ou de décisions. Dans ce contexte, les gouvernements peuvent se reposer sur une consultation et une mobilisation superficielles qui effritent la confiance du public.

Pour rendre la cocréation possible, il faut s'attaquer aux dynamiques de pouvoir genrées entre le gouvernement et les organismes de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance doivent non seulement être à la table, mais aussi être en mesure de participer pleinement et de codiriger.

Pour ce faire, de profonds changements doivent être apportés aux conditions matérielles du secteur de la bienfaisance; ils sont abordés dans d'autres recommandations. À plus petite échelle, le gouvernement peut appuyer la participation des organismes de bienfaisance en versant des honoraires et en assumant les coûts liés à l'accessibilité et aux soins (par exemple garde d'enfants et transport). Ce financement devrait passer par des processus qui rendent compte de l'utilisation des fonds publics, tout en réduisant au minimum le fardeau administratif des organismes de bienfaisance. Il devrait également être offert aux personnes qui participent à la cocréation, comme celles qui utilisent les services.

Décentrer la culture et les perspectives gouvernementales en matière de collaboration est une autre façon de changer les dynamiques de pouvoir. Les collaborations ont tendance à s'adapter par défaut à la culture du gouvernement et à ce que le défenseur a observé dans le rapport « Comment tout s'est écroulé<sup>6</sup> » : la rigidité et l'adhésion aux pratiques gouvernementales établies priment sur les résultats. La perspective du gouvernement – ses priorités et son point de vue – peut aussi dominer les collaborations et prêter le flanc à ce que le Conseil appelle la « gouversplication », adaptation de l'expression familière « mecsplication ».

La mecsplication désigne le fait qu'un homme donne une explication condescendante à une femme (généralement, en essayant de la corriger sur un sujet qu'elle maîtrise, contrairement à lui) en commençant souvent sa phrase par « En fait ». La gouversplication se produit lorsque le gouvernement cherche à convaincre des personnes ou des organismes que leur point de vue valable sur une question, généralement fondé sur une expertise et une expérience de terrain, est erroné parce qu'il ne se concentre pas sur les conditions et les contraintes que la culture gouvernementale a créées autour de la question. Une telle explication commence souvent par « Ce que vous devez comprendre, c'est que... ».

Pour permettre la cocréation, le gouvernement doit travailler avec les organismes de bienfaisance et d'autres partenaires en faisant preuve d'une réelle ouverture aux expertises et aux partenariats externes. Pour cela, il doit décentrer sa culture et sa perspective – et éviter toute gouversplication.

---

<sup>6</sup> Défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick, [Comment tout s'est écroulé](#), Gouvernement du Nouveau-Brunswick, mars 2024.

## **2. Mesurer les dettes et déficits sociaux**

Le travail assuré par les organismes de bienfaisance est souvent décrit comme un travail de colmatage des petites et grandes lacunes des systèmes et services publics. Pour mettre en évidence que ces lacunes sont le résultat des décisions délibérées de politique publique – et pour mieux montrer l’impact et le coût de ces choix au gouvernement – le Conseil les présente souvent comme des [dettes et déficits sociaux](#).

Les déficits sociaux représentent le fossé entre les services et les aides qui sont nécessaires et ceux qui sont disponibles. Tout comme les déficits budgétaires, les déficits sociaux ne disparaissent pas par magie à la fin de l’année; ils se transforment en dette qui génère des intérêts. Plus les services appropriés font défaut, plus les intérêts prennent la forme de problèmes qui s’enracinent et se compliquent, tant au niveau des individus que des enjeux de politiques publiques. Les dettes et déficits en matière de budget ou d’infrastructure sont exprimés par des chiffres concrets, tandis que leurs équivalents sociaux demeurent vagues et sont donc faciles à minimiser, négliger ou ignorer.

Le concept de dettes et déficits sociaux concorde avec cette observation du défenseur dans « Comment tout s’est écroulé » : « On paie souvent trop cher pour faire face aux crises et on ne budgétise pas assez les choses qui auraient pu éviter la crise en premier lieu<sup>7</sup> ». Le rapport donne de nombreux exemples de situations dans lesquelles le sous-financement des services en amont entraîne des interventions de crise beaucoup plus coûteuses en aval.

Tenir compte des dettes et déficits sociaux est une étape nécessaire pour amener le gouvernement à financer adéquatement les services sociaux dans le secteur public et le secteur de la bienfaisance. Elle favorise les conditions essentielles à la cocréation, tant pour produire les renseignements requis que pour lutter contre la dévalorisation et l’invisibilisation de la main-d’œuvre des services sociaux.

## **3. Utiliser l’analyse comparative selon le genre Plus**

Si, comme nous l’espérons, le gouvernement tisse une nouvelle relation avec le secteur de la bienfaisance et s’oriente vers la cocréation de services, il doit mettre en œuvre l’analyse comparative selon le genre Plus (ACG+). L’ACG+ est un outil dont se sert le gouvernement pour évaluer l’incidence potentielle des politiques, des programmes et des initiatives sur certains groupes en comparaison à d’autres. Elle va au-delà du sexe et du genre pour évaluer des facteurs croisés, comme l’âge, l’emplacement géographique, l’origine ethnique, l’appartenance ethnique, la culture, la classe, le handicap et la langue.

Au Nouveau-Brunswick, l’ACG+ a été officiellement intégrée au processus de prise de décisions et d’élaboration des politiques du gouvernement en 2016. Elle ne faisait pas systématiquement partie du processus budgétaire avant 2020, date depuis laquelle les ministères sont tenus d’inclure des évaluations des répercussions sur le genre dans leur présentation budgétaire. Depuis 2021, le gouvernement accompagne la publication du budget d’un énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre. L’énoncé

---

<sup>7</sup> P. 45

fournit des renseignements à savoir si et comment l'ACG+ a été appliquée à un échantillon de postes budgétaires. Dans l'énoncé pour le budget de 2025-2026, 43 % des éléments échantillonnés n'avaient fait l'objet d'aucune ACG+ à quelque étape que ce soit<sup>8</sup>.

Selon le Conseil, l'ACG+ est sous-utilisée puisque le gouvernement ne s'est pas pleinement engagé à mettre en œuvre des politiques publiques équitables ni des méthodes institutionnalisées fondées sur l'équité dans la fonction publique.

Pour l'utilisation de l'ACG+, le Conseil recommande au gouvernement de tendre vers l'intersectionnalité. L'intersectionnalité désigne un cadre issu du féminisme noir fondé sur une analyse du pouvoir, qui permet de comprendre les vécus face à de multiples formes d'oppression et d'en tenir compte. Bien que ses origines et son but limitent la façon dont le gouvernement peut le reprendre à son compte, celui-ci peut néanmoins s'en inspirer ou en tenir compte dans un contexte de cocréation.

#### ***4. Justifier clairement le choix d'un secteur pour la prestation des services***

À l'heure actuelle, le gouvernement peut choisir de se tourner vers la prestation de services sociaux par des organismes de bienfaisance puisqu'à court terme, elle est moins coûteuse que les services publics. Ce facteur ne devrait pas déterminer le choix du secteur qui fournit un service – et si le gouvernement se met à doter le secteur de ressources adéquates, conformément à la cinquième recommandation, ce ne sera plus le cas. Il faudra établir de nouveaux critères pour déterminer si les services doivent être fournis par le secteur public ou des organismes de bienfaisance.

Les services aux victimes et aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre illustrent bien le travail que devraient assurer les organismes de bienfaisance à l'aide de fonds publics. Bien souvent, ces personnes ne font pas confiance aux institutions gouvernementales en raison d'antécédents de préjudice systémique et de négligence. Les organismes de bienfaisance axés sur la violence fondée sur le genre, dont beaucoup sont dirigés par des personnes survivantes et reposent sur des cadres féministes tenant compte des traumatismes, sont plus susceptibles d'avoir la confiance des victimes et des personnes survivantes. Ici, la valeur des services assurés par des organismes de bienfaisance est évidente.

De plus, la prestation de services par des organismes de bienfaisance est souvent indiquée lorsque ces services ciblent (ou sont plus souvent utilisés par) les populations qui ont des raisons historiques et actuelles de se méfier du gouvernement, de craindre la surveillance institutionnelle ou d'avoir besoin de services offerts dans des contextes d'affirmation culturelle, comme de nombreuses personnes racisées, handicapées, immigrantes ou nouvelles arrivantes, 2ELGBTQQIA+ et en conflit avec le système de justice, entre autres.

---

<sup>8</sup> [Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de 2025](#), Province du Nouveau-Brunswick, mars 2025, p. 16.

Dans d'autres cas, la prestation par le secteur public est préférable parce que les services devraient relever de la compétence des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, comme l'ombud, la commissaire aux langues officielles et le défenseur. La capacité à offrir des services dans diverses régions ou dans les deux langues officielles doit également faire partie de la justification.

Ce raisonnement justifié doit être formulé en cocréation par le gouvernement, les organismes de bienfaisance, les personnes utilisant les services, etc. Les populations marginalisées et vulnérables sur le plan systémique doivent être représentées au cours de cet exercice. De nombreux organismes de bienfaisance ont les relations et l'image de confiance nécessaires pour intégrer ces populations aux processus de cocréation et pérenniser leur participation.

### **5. Doter le secteur de ressources adéquates**

Ce n'est pas parce que certains services se prêtent mieux à des organismes de bienfaisance qu'ils devraient être traités comme des services de deuxième ordre. Ils doivent bénéficier du même niveau de financement et d'appui que les services publics, avec un financement stable à long terme qui reflète leur rôle essentiel dans le filet de sécurité sociale. Il y a plus de quinze ans, *Un plan d'action* demandait la « stabilisation du financement » de ces services<sup>9</sup>.

À l'heure actuelle, les organismes de bienfaisance qui offrent des services sociaux reçoivent un financement insuffisant, à court terme, par projet et presque exclusivement centré sur les services directs. En précarisant la prestation de services, cette situation nuit aux personnes concernées, en plus de limiter la capacité des organismes à collaborer et à s'employer à long terme à changer les systèmes. Le modèle de financement nuit à la viabilité des organismes mêmes, limitant leur capacité à planifier à long terme ou à se doter de services et d'une infrastructure leur permettant de fonctionner efficacement. De plus, bien des services ne sont pas financés, car de nombreux organismes de bienfaisance sont désormais contraints d'assurer des services hors de leur champ d'action ou qu'il vaudrait mieux confier à des fournisseurs spécialisés. À titre d'exemple, les refuges pour victimes de violence conjugale et entre partenaires intimes sont maintenant régulièrement chargés d'aider à accéder à l'aide au revenu, aux processus d'immigration et aux soins de santé mentale. Ces services spécialisés débordent largement de leur mission initiale ou du financement dont ils disposent.

L'incidence de ce modèle de financement sur la main-d'œuvre du secteur mérite une attention particulière. *Un plan d'action* s'y est également intéressé en déclarant : « La réalité, c'est que le personnel qui travaille pour les organismes sans but lucratif est traité comme un groupe de citoyens de seconde classe en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail. Ce problème doit être réglé<sup>10</sup> ». Depuis, cette crise n'a fait

---

<sup>9</sup> P. 17.

<sup>10</sup> P. 49.

que s'aggraver<sup>11</sup>. En plus de peser sur les personnes utilisant les services, le personnel, les organismes de bienfaisance et le secteur dans son ensemble, ce problème normalise et enracine davantage les inégalités sociales.

Enfin, la préférence du gouvernement pour le financement d'« approches novatrices » a des conséquences imprévues. Tout d'abord, elle occulte le fait que les prestataires de services qui fonctionnent avec des ressources insuffisantes innovent déjà en permanence. Deuxièmement, l'innovation est souvent un euphémisme pour désigner l'optimisation et la mise à l'échelle. Même si les services sociaux devraient toujours s'efforcer d'être plus opportuns, équitables et efficaces, ils se heurtent souvent au manque de ressources. Mettre l'accent sur l'innovation peut être le signe d'une incompréhension ou d'une dévalorisation du travail des services sociaux et détourner l'attention des défis fondamentaux du secteur ainsi que des causes profondes qui expliquent leur existence en premier lieu.

Le gouvernement doit assurer un financement opérationnel de base pluriannuel aux organismes de bienfaisance qui offrent des services sociaux. Ce financement doit couvrir adéquatement les services directs, la participation des organismes de bienfaisance à la collaboration et à la cocréation ainsi que la mise en place d'une solide infrastructure organisationnelle. Il doit être suffisant pour veiller non seulement à une rémunération équitable du personnel (accès aux prestations de soins de santé et aux pensions compris), mais aussi à des aides structurelles adaptées aux défis du travail, notamment pour aider le personnel à gérer individuellement et collectivement le traumatisme auquel il est souvent exposé<sup>12</sup>.

Un secteur convenablement financé n'est pas seulement essentiel à la prestation de services de qualité : il est indispensable au type de partenariat avec le gouvernement que cette consultation vise à créer. Tout le reste s'appuie sur l'exploitation sexiste de la main-d'œuvre et perpétue le type d'inégalités structurelles et systémiques à l'origine de bon nombre des problèmes qui rendent les services sociaux nécessaires en premier lieu.

## **6. Renforcer la capacité de collecte de données et de préparation de rapports**

Les cadres d'évaluation dictés par le gouvernement aux prestataires de services de bienfaisance reflètent rarement les objectifs ou les valeurs des organismes qui en font rapport. La plupart des indicateurs portent sur la quantité (p. ex. nombre d'ateliers offerts) et non sur les résultats (par exemple l'accroissement de la sécurité ou de la confiance).

---

<sup>11</sup> Ontario Nonprofit Network, *The nonprofit HR crisis*, mars 2024. En anglais seulement.

S. Fernandes, S. Lanthier et E. Whitmore, *Résultats du questionnaire national d'EVA Canada sur le personnel du secteur de la VFG au Canada*, Association canadienne pour mettre fin à la violence, 2023.

K. Scott, *Women, work, and COVID-19*, Centre canadien de politiques alternatives, mars 2021. En anglais seulement.

<sup>12</sup> K. Maki, *Building collective care and collective power: Lessons learned from anti-violence workers*, *The Philanthropist Journal*, mai 2025. En anglais seulement.

Dans le but de renforcer les pratiques d'évaluation, une partie du processus de cocréation doit impliquer les organismes de bienfaisance qui travaillent avec le gouvernement et les personnes utilisant les services, ce qui permettra de définir des résultats et des indicateurs adaptés à leur mission. La collecte de données auprès des personnes utilisant les services ne doit pas être transactionnelle ou extractive, et les rapports d'évaluation doivent être à la fois à leur portée, utiles et pertinents. Dans l'ensemble, les cadres d'évaluation doivent s'orienter vers des modèles de mesure partagés et communautaires, comme l'incidence collective<sup>13</sup>, et reposer sur des données qualitatives pour démontrer les résultats d'une manière que les données quantitatives ne peuvent saisir.

Le gouvernement compte également sur les organismes de bienfaisance pour lui fournir les données dont il a besoin à l'interne (y compris dans les processus d'ACG+) et sur ses propres ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral. En vertu du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), par exemple, les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent soumettre au gouvernement fédéral des rapports sur les résultats, qui dépendent en grande partie des données produites par des organismes communautaires. Les organismes de bienfaisance doivent donc faire rapport sur des indicateurs qui ne correspondent pas forcément à leurs propres priorités en matière de suivi des données et de mesure des résultats.

Si le gouvernement avance vers la cocréation et la prise en compte des dettes et déficits sociaux, les besoins en matière de données et de rapports risquent également d'augmenter.

Pour remédier à tous ces problèmes, les organismes de bienfaisance offrant des services sociaux ont besoin de la formation, des outils et du personnel nécessaires pour recueillir, analyser et produire des données significatives et dresser des rapports complexes de façon propice à la réciprocité et aux relations.

Enfin, en plus de s'attendre à ce que les organismes de bienfaisance produisent des rapports, le gouvernement doit partager ses propres évaluations de programmes et rendre compte de l'utilisation des données. Le rapprochement des secteurs et l'amélioration continue des services exigent une transparence et une responsabilisation mutuelles.

## **Conclusion**

Les questions soulevées dans le présent mémoire ne sont pas nouvelles, pas plus que les recommandations. La mesure la plus significative que le gouvernement puisse prendre est de cesser de chercher de nouvelles recommandations et de commencer à mettre en œuvre celles qui lui ont déjà été soumises.

---

<sup>13</sup> Voir [The Tamarack Collective Collective Impact Toolkit](#). En anglais seulement.